

Mario DUCHESNE

03-03-05 14:25

Pour :
GALPEAU/MONTREAL@MONTREAL
cc :
Objet :
1031013001 (Document complémentaire)

Gilles

Sommaire décisionnel

AVIS: Favorable avec commentaires;

Nous sommes d'accord avec les propositions contenues dans le sommaire décisionnel en relation avec le document complémentaire. Par contre, nous nous questionnons sur l'harmonisation de notre réglementation touchant l'aménagement en cour avant et les enseignes pour un immeuble qui se trouverait en face ou à côté d'un autre immeuble situé dans un arrondissement voisin. Cette situation existe sur quelques unes de nos rues commerciales et l'effort d'harmonisation pourrait être difficile tant politiquement que techniquement. En effet, Saint-Léonard est entouré d'arrondissements qui ont des règlements construits de manière différente. Nous devons compter sur votre leadership si des situations conflictuelles se présenteraient.

Mario Duchesne, arch.
Directeur Aménagement Urbain et
Services aux Entreprises
Saint-Léonard